ORDRE DE SERVICE D'ACTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentation
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments

Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction des affaires européennes et internationales

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : C. BASTIEN (SDSSA)/D.ALLAIN (SDASEI)
Tél : 01.49.55.84.96 / 84.03
Courriel institutionnel :.betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne :
Mod 10.21 A ver. 02/09/08

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSSA/SDAEI/N2008-8335

Date: 22 décembre 2008

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	Néant
Date limite de réponse :	15 janvier 2009
Nombre d'annexe :	0
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : Mission audit USDA pour l'année 2009

Références: -

- Note de service DGAL/SDSSA/MCSI/N2005-8263 du 22 novembre 2005 : note d'application de la MEGAREG consolidée
- Note de service DGAL/SDSSA/MCSI/N2006-8165 du 28/06/2006 relative au renforcement de la procédure d'agrément des établissements souhaitant exporter des viandes et des produits carnés vers les Etats Unis

Résumé : Le FSIS conduira du 15 au 30 avril 2009, un audit du système d'inspection des établissements français agréés pour l'exportation de viandes fraîches et de produits à base de viandes vers les Etats Unis d'Amérique. Réponse attendue avant le 15 janvier 2009.

Mots-clés : Exportation - USDA

Destinataires :	
Pour exécution – DDSV	**Pour information** : – Office de l'Elevage – ENSV – ETSN – DRAF

Les autorités américaines nous ont fait connaître leur intention de conduire une nouvelle mission d'audit du FSIS[1] de l'USDA[2] en Europe entre le 1er janvier et le 30 septembre 2009. Elle pourrait se dérouler en France du 15 au 30 avril 2009, mais cette date doit encore être confirmée.

Afin d'organiser cette prochaine mission, il importe que la DGAL ait une bonne visibilité de l'état d'avancement des dossiers des établissements candidats à l'exportation de viandes fraîches ou de produits à base de viande ou de volaille vers les USA ainsi que de la situation des établissements aujourd'hui agréés, de façon à établir et remettre au FSIS dès qu'il la demandera la liste des établissements à auditer.

Il serait donc souhaitable que les entreprises qui sont sur le point de solliciter l'agrément USDA ou qui souhaitent son renouvellement se fassent connaître à vous dans les meilleurs délais. Elles doivent en effet satisfaire aux pré-requis pour l'agrément spécifique USDA mentionnés dans la note DGAL/SDSSA/MCSI/N2006-8165 susvisée (formation des opérateurs, audit blanc du Référent Technique National, visite préalable de l'ETSN[3]) et avoir mis en œuvre les éventuelles actions correctives demandées pour pouvoir figurer sur cette liste.

Ces informations sont essentielles pour permettre de programmer, en étroite concertation avec vous, les missions d'ETSN.

Pour les établissements déjà agréés figurant en annexe de cette note, le renouvellement de l'audit d'ETSN, s'il a eu lieu au cours de l'année 2008, ne revêt pas de caractère obligatoire. Il vous appartient néanmoins de juger de son opportunité.

En conséquence, vous voudrez bien me faire connaître impérativement par courrier avant le 15 janvier 2009 si vous estimez justifié ou non qu'une mission d'ETSN soit conduite rapidement dans votre département.

La Directrice Générale Adjointe
C.V.O.

Monique ELOIT

1 *Food Safety and Inspection Service* (*FSIS*)
2 *United States Department of Agriculture (USDA)*
3 *Evaluateur technique de second niveau (ETSN)*